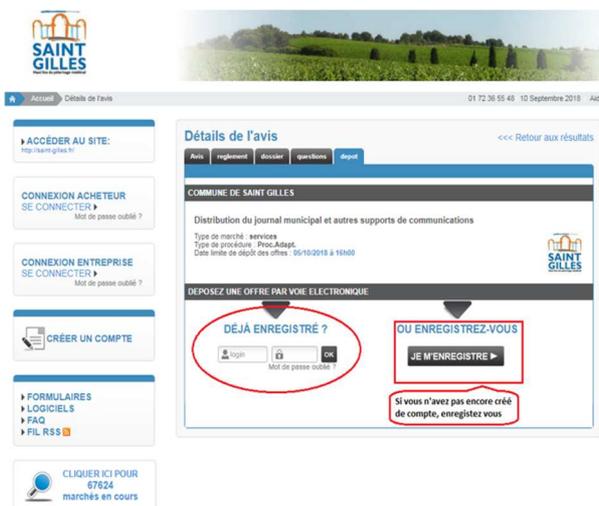




Invitation à une réunion d'information sur la dématérialisation des marchés publics

Ne passez pas à côté des appels d'offres de votre ville !



Depuis le 1^{er} octobre 2018, pour tous les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros HT, il est devenu obligatoire de candidater en passant par une connexion internet sécurisée.

PLUS AUCUN DEPOT PAPIER n'est autorisé ! Cette transformation des usages est majeure et nécessite de nouveaux réflexes et outils, comme, par exemple, la signature électronique. Payante et officielle, elle est destinée à devenir le stylo de demain et permettra aussi bien de candidater à un appel d'offres, que de payer ses impôts.

Parce que la ville de Saint-Gilles est attentive à ce que les entreprises saint-gilloises soient informées et donc, armées pour répondre aux opportunités que peut créer la commune,

**Vous êtes invités
à une réunion d'information,
le 18 octobre, à 18 h 30,
en salle du conseil de la mairie.**

Merci de bien vouloir nous confirmer votre présence au 04 66 87 78 27 ou par mail à mp@saint-gilles.fr

